



2018-11-151-DEEJ

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2018

OBJET : PERCEPTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ÉQUIPEMENT DU LOCAL JEUNES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. SAUBIETTE	procuration à	M. DUBERT
M. AJA	procuration à	M. GONZALES

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 31

2018-11-151-DEEJ - PERCEPTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ÉQUIPEMENT DU LOCAL JEUNES

Dans le cadre de son débat budgétaire, et confrontée à des contraintes financières de plus en plus fortes issues des décisions gouvernementales, la Commune est de plus en plus attentive à s'inscrire dans les dispositifs d'aide financière qui lui sont proposés. Celui du fonds d'accompagnement « Publics et Territoires Enfance » de la CAF accompagne les projets éducatifs de la petite enfance à la jeunesse.

Lors de sa séance du 15 juin 2017, la commission d'action sociale de la CAF du Pays Basque et du Seignanx a bien voulu accorder à la Commune une aide financière pour l'équipement du local jeunes pour l'achat d'une console, d'un téléviseur et de jeux vidéo associés.

Les investissements ont été réalisés sur le budget 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la CAF du Pays Basque et du Seignanx pour l'obtention de la subvention correspondante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29

Vu le projet de convention,

DÉLIBÈRE

APPROUVE la convention à signer avec la CAF du Pays Basque et du Seignanx concernant l'attribution d'une subvention accordée pour l'équipement du local jeunes de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

Vote: 31

Pour: 31

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 28 novembre 2018

Le Maire

